

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE 2024-046

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE  
**Mention :** Administration Economique et Sociale (AES)

pour la **validation du semestre 2 et de la 1ère année du diplôme LICENCE AES** est fixée  
comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ <b>Éric BRUNAT</b>	MCF
Vice-président ➤ <b>Monique CALVI</b>	MCF
Membres  ➤ <b>Myriam DONSIMONI</b> ➤ <b>Sandrine ANDRE-PINA</b> ➤ <b>Robin SUIFFET</b>	MCF MCF PRAG

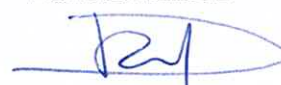
**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 mars 2024

Philippe GALEZ

Par délégation, le doyen,  
David BAILLEUL



*Ampliation aux membres du jury d'examens*